



Convention médiation préalable obligatoire

—
Une convention "médiation préalable obligatoire" souscrite jusqu'au 31 décembre 2026.

Tarif des prestations

- | | |
|--|----------|
| • Pour une durée inférieure ou égale à 6 heures de médiation | 519,00 € |
| • Heure supplémentaire | 78,00 € |

—
Socle de prestations de la convention "Médiation Préalable Obligatoire"



Elle couvre la mise à disposition des médiateurs du centre de gestion pour assurer, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L213-11 du code de justice administrative.

POUR SOUSCRIRE

1

Connexion à
"Mon espace
collectivité"
via AGIRHE

2

Menu
"Mes conventions
CDG"

3

Sélectionner
"Conventions
d'interventions
facturées à l'acte"

4

Dans le cadre
"Médiation Préalable
Obligatoire",
télécharger la
convention à signer